

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 75-1379/SG//ESJ fixant les périodes d'interruption des classes pour l'année scolaire 19975-1976.

n° 75-1379/SG//ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA JEUNESSE ET  
DES SPORTS

Date de publication

4 juillet 1975

Numéro JO

n° 15 du 10/08/1975

Date du numéro

10 août 1975

### TEXTE INTÉGRAL

Dans tous les établissements d'enseignement, les périodes d'interruption des classes au cours de l'année scolaire 1975-1976 sont fixées comme suit : — Vacances de Noël — du samedi 20 décembre 1975 après la classe — au vendredi 2 janvier 1976 au matin — Vacances de Printemps — du samedi 20 mars 1976 après la classe — au lundi 29 mars 1976 au matin — Vacances interruptives de trimestre — 1er trimestre : 1 et 2 novembre 1975 — 2e trimestre : 16, 17 et 18 février 1976 — Grandes vacances 1975 — Sortie des classes — Ecoles élémentaires, le samedi 29 mai 1976 après la classe — Etablissements de Second Degré et Technique, le samedi — Rentrée des classes La date de rentrée des classes au titre de l'année scolaire 1976-1977 sera précisée ultérieurement.